

PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS SUR LE TERRITOIRE MANTOIS SEINE AVAL

Pas toujours bien connue, la clause sociale est destinée à promouvoir l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Comment ? En permettant à un donneur d'ordre (entreprises ou encore collectivités territoriales) d'utiliser ses marchés comme un levier en faveur de l'insertion professionnelle. Véritable outil permettant de lutter durablement contre le chômage, la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi Mantois Seine Aval a décidé avec son projet « Promotion et accompagnement des clauses sociales » de devenir le porte-parole des avantages des clauses sociales et d'accompagner tous les publics pouvant en bénéficier. Retour sur un projet qui participe à développer la cohésion sociale du territoire Mantois Seine Aval.



Année de réalisation : 2015



Soutien du FSE : 18 740,19 €



70 marchés accompagnés
48 059 heures d'insertion réalisées
176 contrats signés
108 bénéficiaires d'actions d'insertion



CONTEXTE :

Ce n'est pas en tant que néophyte que la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi s'est lancée en 2015 dans le projet « Promotion et accompagnement des clauses sociales ». En effet, elle jouissait déjà d'une forte expérience d'opérateur d'insertion locale dans le cadre de la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du territoire de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines. Capable de coordonner tous les acteurs du secteur (de l'emploi, de l'insertion, de la formation, les OPCA et les employeurs), le projet consiste à renforcer l'équipe dédiée aux clauses sociales de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi Mantois Seine Aval afin de développer de nouvelles relations avec des nouveaux donneurs d'ordre.

Objectif : développer l'offre de parcours d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi grâce à des actions de sensibilisation et d'accompagnement des donneurs d'ordre pour les inciter à se lancer dans l'aventure des clauses sociales.

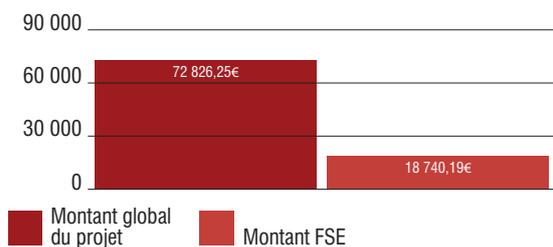
COMMENT ?

1. Promouvoir les bénéfices des clauses d'insertion auprès des donneurs d'ordre ;
2. Assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrage, les organismes d'insertion, les prescripteurs et les entreprises ;
3. Apporter un appui à la mise en place des clauses sociales ;
4. Accompagner les entreprises dans le cadre de l'embauche des personnes en parcours d'insertion ;
5. Analyser les marchés pour bien définir, en lien avec les entreprises, les besoins du bassin d'emploi ;
6. Assurer le suivi, le respect du marché et la comptabilisation des heures dites clausées réalisées.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- Actions de sensibilisation et d'information auprès des donneurs d'ordre ;
- Accompagnement renforcé des entreprises ;
- Sessions d'information auprès des personnes éloignées de l'emploi pouvant être éligibles aux clauses sociales.

Financement



Périodes de réalisation : Du 01/01/2015 au 31/12/2015

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET :

La Maison de l'Entreprise et de l'Emploi Mantois Seine Aval a pour mission de fédérer sur son territoire l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local.

Véritable acteur de proximité reconnu de l'ensemble des partenaires, elle développe sa palette d'interventions par le biais du projet « Promotion et accompagnement des clauses sociales » auprès des entreprises et donneurs d'ordre.

LES + DU PORTEUR DE PROJET :

- un acteur de l'emploi et de l'économie du territoire du Mantois Seine Aval ;
- une connaissance fine du tissu entrepreneurial et des partenaires locaux ;
- une expertise reconnue en tant qu'opérateur d'insertion locale.

CONTACT :

MAISON DE L'ENTREPRISE
ET DE L'EMPLOI MANTOIS
SEINE AVAL

76, rue des Graviers
78200 Magnanville
Tél. 01 34 78 29 00

www.mde-mantois.fr

